Image not found or type unknown

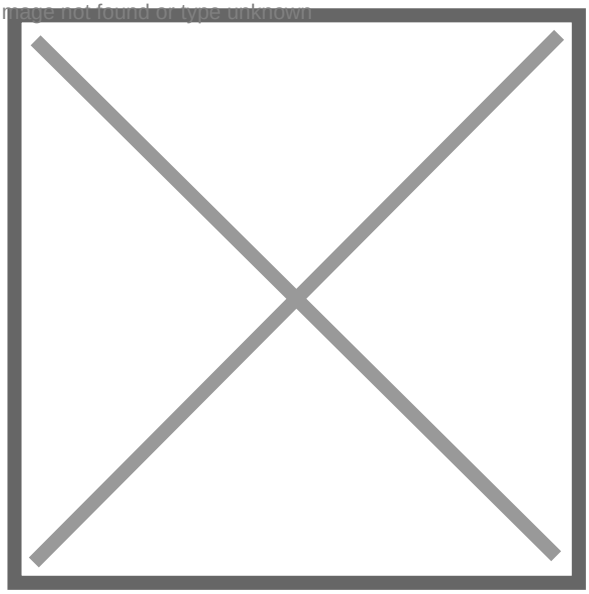

Démission fin période essai cne renouvellement contrat

Par **benedetto77**, le **13/01/2009** à **15:02**

Bonjour à tous,
employé en CNE le 1/01/2007, la période d'essai vient de s'achever à la fin du mois de décembre 2008 (si ce type de contrat est encore valable). AUjourd'hui, aucun nouveau contrat n'a été resigné. Souhaitant démissionner pour pouvoir m'engager par ailleurs, je souhaitais savoir comment connaître le préavis que je dois déposer (si je dois en déposer un).
L'entreprise n'a apparemment pas de convention collective (est-ce une obligation?) précisant ceci.
En vous remerciant par avance de vos réponses
Cordialement
Benedetto77

Par **Visiteur**, le **13/01/2009** à **17:13**

bonsoir,

le cne a été abrogé..... vous êtes donc en cdi.... (le cne n'avait pas une période d'essai de 2 ans... c'était une période probatoire ou l'employeur pouvait vous licencier sans motif...)

selon le code du travail
préavis
1 semaine pour les ouvriers
1 mois pour les employés, techniciens agents de maitrise

3 mois pour les cadres

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés